

Envoyé en préfecture le 04/07/2025  
Reçu en préfecture le 04/07/2025  
Publié le 07/07/2025  
ID : 035-213502362-20250703-SG2025\_322-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 3 juillet 2025 - Délibération n° 2025-069

**VENTE DE FONCIER AGRICOLE DANS LE SECTEUR  
DE L'ERMITAGE / BAHUREL**

**APPEL À CANDIDATURE DE LA SAFER BRETAGNE**

**ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT  
AUX CONSORTS DUVERGENT ET BAUMGARTNER**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 23 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	18
Votants	29
Vote	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Monsieur Marc Droguet, pouvoir donné à Madame Soazig Ruiz.  
Madame Géraldine Denigot, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.  
Madame Anne-Cécile Hurtel, pouvoir donné à Madame Françoise Fouchet.  
Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.  
Monsieur Jacques Carpentier, pouvoir donné à Monsieur Louis Le Coz.  
Monsieur Jean-Luc Guillaume, pouvoir donné à Madame Rola Abi Fadel.  
Madame Sylvie Massicot, pouvoir donné à Monsieur Mickaël Jouan.  
Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.  
Madame Anaïs Cadoret, pouvoir donné à Monsieur Valentin Perré.  
Monsieur Alain Sevestre, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.  
Madame Catherine Sorin, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Louis Le Coz.

**Rapport de Lionel Remande.**

La Ville de Redon a été récemment informée, par la SAFER Bretagne, de la mise en vente de plusieurs parcelles de terre agricole situées dans le secteur de la rue de l'Ermitage, en limite sud du Bois de Bahurel.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025  
Reçu en préfecture le 04/07/2025  
Publié le 07/07/2025  
ID : 035-213502362-20250703-SG2025\_322-DE

*Il s'agit, d'une part, des parcelles cadastrées section BE n° 14, 15 et 76 pour une contenance totale de 25 602 m<sup>2</sup>, appartenant aux Consorts Duvergent, et d'autre part de la parcelle cadastrée section BE n° 78 pour une superficie de 1 722 m<sup>2</sup>, appartenant aux Consorts Baumgartner.*

*Dans le cadre de ses missions, la SAFER Bretagne a publié un appel à candidature préalable à l'attribution de ces quatre parcelles, représentant une superficie totale de 27 324 m<sup>2</sup> (soit 2 ha 73 a 24 ca).*

*La Ville de Redon a souhaité se positionner auprès de la SAFER pour acquérir ce foncier à vocation agricole, classé en zone naturelle Na au PLU. En outre, les boisements existants sur une partie des terrains sont inscrits en espaces boisés classés (EBC) au Plan Local d'Urbanisme.*

*En effet, compte tenu de leurs caractéristiques, de leur surface importante et de leur localisation en continuité du bois communal de Bahurel, l'achat de ces quatre parcelles permettrait de répondre aux objectifs suivants :*

- poursuivre une gestion cohérente des boisements attenants au Bois de Bahurel ;*
- étendre sur la partie des terrains en nature de prairie la pratique d'éco-pastoralisme mise en œuvre par le service espaces verts et patrimoine arboré ;*
- créer un verger, avec la plantation d'arbres fruitiers qui pourraient éventuellement servir à l'approvisionnement de la cuisine centrale de la Ville.*

*À l'issue de la procédure d'appel à candidature, la SAFER a confirmé à la Commune de Redon qu'elle était attributaire des terrains, aux conditions suivantes :*

- parcelles BE n° 14, 15 et 76 : prix de vente de 7 700 euros (prix net vendeurs) + 1 016,40 euros TTC d'honoraires de la SAFER + frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;*
- parcelle BE n° 78 : prix de vente de 600 euros (prix net vendeurs) + 240 euros TTC d'honoraires de la SAFER + frais de notaire à la charge de l'acquéreur.*

*En outre, la SAFER a confirmé qu'il n'y a pas d'agriculteur exploitant sur ces parcelles et que la Ville de Redon n'aura donc pas à verser une indemnité d'éviction pour pouvoir prendre possession des terrains et les affecter à l'usage souhaité.*

*Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de décider l'acquisition des parcelles appartenant aux Consorts Duvergent et Baumgartner, pour un montant total à la charge de la ville de 8 300 euros, auxquels il convient d'ajouter les honoraires de la SAFER qui s'élèvent à 1 256,40 euros TTC.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2241-1 à 7, ainsi que L. 1311-9 à 12 et R. 1311-3 à 5,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 1111-1, L. 1211-1 et R. 1211-9,

Vu le Plan Local d'Urbanisme révisé le 24 avril 2019 et modifié le 31 mars 2025,

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions poursuivies par les collectivités publiques, pris en application du décret n°86-455 du 14 mars 1986 modifié fixant les modalités de consultation du Service du Domaine,

Vu la présentation à la commission Aménagement du territoire et Urbanisme, Habitat et Mobilités, Développement durable et Transition écologique du 16 juin 2025,

Envoyé en préfecture le 04/07/2025  
Reçu en préfecture le 04/07/2025  
Publié le 07/07/2025  
ID : 035-213502362-20250703-SG2025\_322-DE

Considérant l'intérêt pour la Commune de Redon d'acquérir divers terrains agricoles mis en vente dans le secteur de l'Ermitage, à proximité du Bois de Bahurel, dans le cadre d'un appel à candidature publié par le SAFER Bretagne,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE l'acquisition de trois parcelles de terre agricole appartenant aux Consorts Duvergent, situées dans le secteur de l'Ermitage et cadastrées section BE n° 14, 15 et 76 pour une contenance totale de 25 602 m<sup>2</sup>, au prix de 7 700 euros (prix net vendeurs).

PRÉCISE que les honoraires de la SAFER pour la gestion de ce dossier sont fixés à 1 016,40 euros TTC et seront à la charge par la Commune de Redon.

DÉCIDE l'acquisition d'une parcelle de terre agricole appartenant aux Consorts Baumgartner, située dans le secteur de l'Ermitage et cadastrée section BE n° 78 pour une superficie de 1 722 m<sup>2</sup>, au prix de 600 euros (prix net vendeurs).

PRÉCISE que les honoraires de la SAFER pour la gestion de ce dossier sont fixés à 240 euros TTC et seront à la charge de la Ville de Redon.

PRÉCISE que les frais de notaire liés à ces deux acquisitions seront également supportés par la Commune de Redon.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer les actes notariés à intervenir et tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



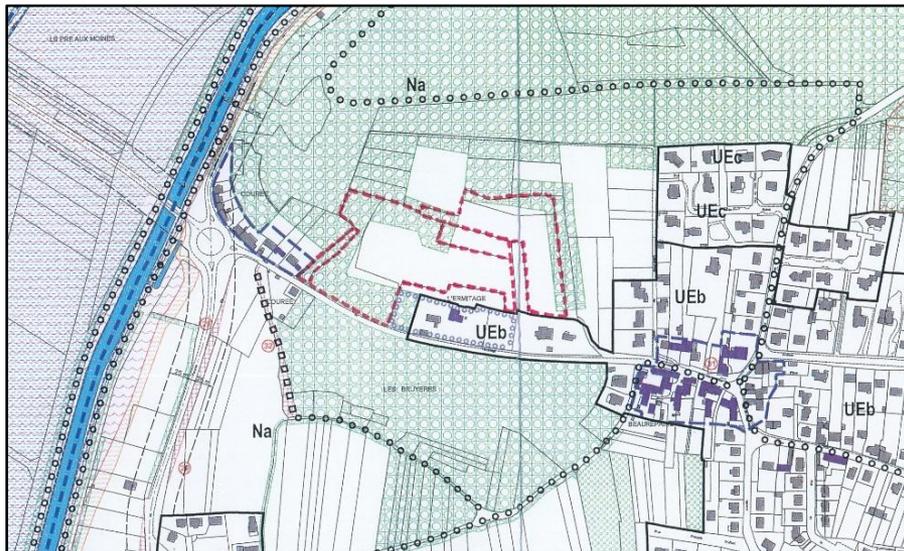
Le Secrétaire de séance,  
**Louis Le Coz**  
2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint

Mis en ligne le 07/07/2025

# VENTE DE FONCIER AGRICOLE DANS LE SECTEUR DE L'ERMITAGE - BAHUREL

## APPEL À CANDIDATURE DE LA SAFER BRETAGNE

### ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT AUX CONSORTS DUVERGENT ET BAUMGARTNER



#### Acquisition aux Consorts DUVERGENT :

Références cadastrales des parcelles : section BE n° 14, 15 et 76

Surface : 2 ha 56 a 02 ca (emprise en jaune sur le plan)

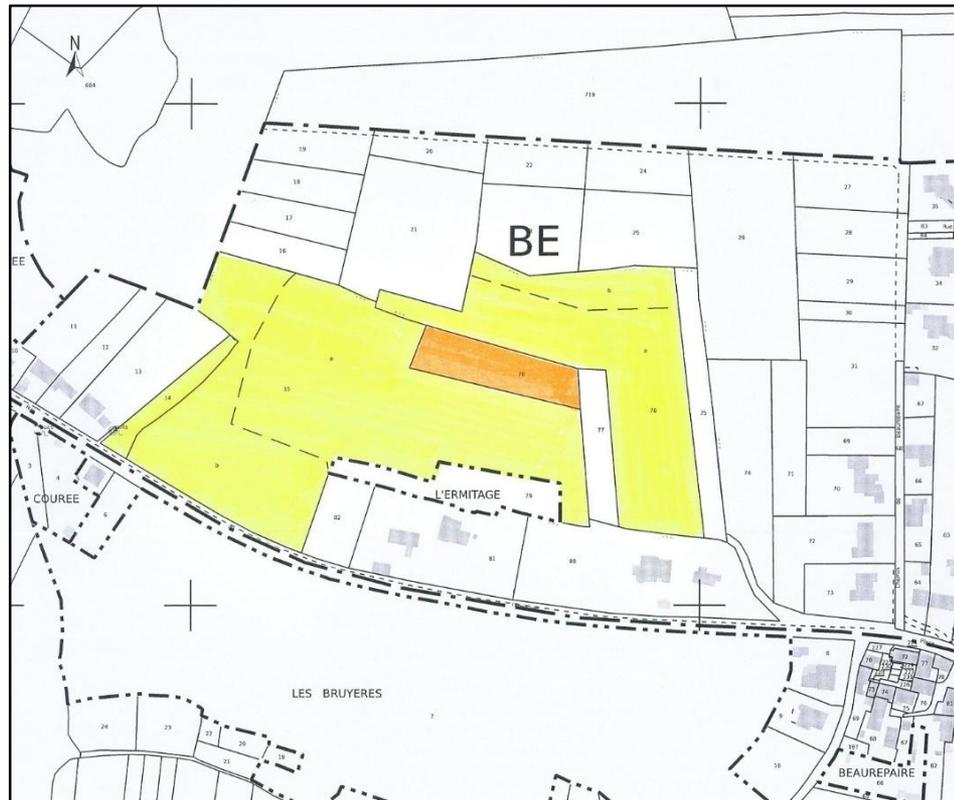
Classement au PLU : Zone naturelle Na + EBC pour partie

#### Acquisition aux Consorts BAUMGARTNER :

Référence cadastrale de la parcelle : section BE n° 78

Surface : 17 a 22 ca (emprise en orange sur le plan)

Classement au PLU : Zone naturelle Na + EBC pour partie



Surface totale acquise : 2 ha 73 a 24 ca